› Rapport Article 29 LEC - 2024

Calcium Capital

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 août 2020 sous le numéro GP-20000026

Rapport Article 29 LEC de l'année 2024

› contexte réglementaire

Le présent rapport concerne l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « énergie climat » (« article 29 ») modifie les dispositions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (« CMF ») relatives au rapport extra-financier.

Cette loi a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà mises en place avec l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable.

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29, qui modifie l'article D. 533-16-1 du CMF, impose ainsi aux sociétés de gestion de portefeuille :

› d'inclure une information sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans leur politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement visée à l'article 3 de SFDR ; des informations relatives à cette politique devant être publiées sur le site internet de la société de gestion ;

› de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique, ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Calcium Capital est une société de gestion de portefeuille dont les encours sous gestion au 31 décembre 2024 sont inférieurs à 500 millions d'euros. Le présent rapport se limite donc aux informations mentionnées au 1° a) à e) du III de l'article 1 du décret d'application et qui sont relatives à la démarche générale de la société sur la prise en compte des critères ESG.

CALCIUM CAPITAL

› Rapport Article 29 LEC
de l'année 2024

› table des matières

Introduction	6
Gouvernance et moyens dédiés	8
Risques de durabilité, climat et biodiversité	10
Nos valeurs	13
Annexes	16

›› Démarche ESG de
CALCIUM CAPITAL ‹

INTRODUCTION

› Présentation de la démarche

La démarche présentée ci-dessous s'inscrit dans le cadre de notre ADN de société de gestion, qui est résumé dans la section ci-après intitulée « Nos valeurs ».

Calcium Capital, société de gestion française spécialisée dans l'investissement non coté, se positionne comme un véritable partenaire du management et s'implique significativement aux côtés des dirigeants dans leur stratégie de croissance.

Par la nature même du capital que nous investissons – du capital patrimonial, nous intégrons la pérennité et la durabilité dans nos choix et décisions d'investissement, gage de création de valeur à long terme.

Nous partageons des convictions profondes et nos valeurs éthiques nous ont sensibilisés depuis longtemps aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Sur ces sujets, nous sommes convaincus du rôle que nous avons à jouer, à notre niveau d'investisseur et d'actionnaire.

A ce titre, à la fois fidèles à nos convictions et pragmatiques quant au contexte « small cap » dans lequel nous intervenons, notre sensibilité aux enjeux ESG s'exprime :

- Dans le choix de nos investissements, sur des secteurs durables et vertueux : la digitalisation des processus, l'environnement et la ville durable, la mobilité douce, la gestion des ressources et le recyclage, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables, la santé par l'alimentation saine, par la prévention et le sport, la relocalisation d'activités en France...
- Dans l'accompagnement de nos participations : réduction des packagings, évolution des matériels vers l'électrique / le GNV, réduction de volumes de carburant consommés, éco-conception de produits ou des bâtiments, réduction des déchets, définition d'une raison d'être, suivi du bien-être des salariés, définition d'une charte éthique, recherche de labels responsables...

Pour formaliser son engagement, Calcium Capital a rejoint en 2020 certaines initiatives de son organisme professionnel, en signant la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de France Invest et en s'investissant dans deux groupes de travail au sein de la commission « Sustainability » de France Invest (groupes de travail « Décarbonation » et « Biodiversité »), en contribuant notamment à la rédaction du guide-biodiversité https://www.franceinvest.eu/boite-outils/biodiversite/guide-biodiversite.

Par ailleurs, l'accompagnement des participations sur les enjeux ESG a fait l'objet de missions pilotes au sein de chacun des fonds 1 et 2 pour élaborer un tronc commun de progrès tout en respectant les spécificités de chaque entreprise. Ces missions ont permis de calibrer un exercice d'audit ESG et de construction d'un plan d'actions pour nos participations, mis en œuvre progressivement sur les sociétés du portefeuille historique depuis 2022, et systématiquement sur les nouveaux investissements.

En 2022 et 2023, Calcium Capital a retenu le cabinet « des Enjeux et des Hommes » pour accompagner sa démarche et formaliser sa stratégie de responsabilité d'entreprise, déterminer la matérialité de ses enjeux, construire sa feuille de route RSE et intégrer les sujets de durabilité à son processus d'investissement.

Les 6 piliers retenus pour notre démarche ESG au sein de Calcium Capital et pour nos participations sont les suivants :

- Investissement responsable
  - Déployer notre démarche d'investisseur responsable
  - Intégrer les critères ESG dans l'ensemble du cycle et des décisions d'investissement
- Démarche Bas Carbone
  - Réduire l'empreinte carbone propre à Calcium Capital
  - Inscrire nos participations vers une économie bas-carbone
- Biodiversité
  - Sensibiliser les collaborateurs de Calcium aux enjeux de biodiversité

- Participer à la préservation de la biodiversité et mesurer les dépendances et les impacts des participations

- Engagement social
  - Maintenir l'engagement et le bien-être au travail de l'équipe, et assurer le partage de la valeur
  - Contribuer à une société inclusive et partagée
- Empreinte sociétale
  - Favoriser le développement des territoires/de l'économie locale et contribuer à la vie sociétale
- Gouvernance
  - Assurer la bonne mise en œuvre opérationnelle de la démarche ESG de Calcium Capital
  - Encourager une gouvernance transparente, collective et humaine au sein de nos participations

› Contenu, fréquence et moyens utilisés par Calcium Capital pour informer les souscripteurs

Les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement de Calcium Capital sont portés à la connaissance des souscripteurs.

En effet, les moyens retenus pour informer les souscripteurs reposent essentiellement sur la documentation précontractuelle des véhicules d'investissement (prospectus, document d'information clé, etc.), ainsi que les autres documents réglementaires des fonds (rapport annuel notamment).

Aussi, ces éléments peuvent être intégrés dans les présentations commerciales des fonds ou sur le site internet de Calcium Capital dans la rubrique dédiée (https://www.calciumcapital.com/esg).

› Liste des produits financiers article 8 et 9 du règlement SFDR

Calcium Capital ne gère pas de fonds articles 8 ou 9.

Le fonds Calcium Capital Partners II FPCI est catégorisé article 6.

La société d'investissement Calcium Capital Partners SAS n'est pas classifiée selon le Règlement SFDR, sa période d'investissement s'étant achevée avant le 10 mars 2021.

GOUVERNANCE ET MOYENS DEDIES

› Gouvernance RSE

La gouvernance de Calcium Capital est une gouvernance collégiale composée d'une direction assurée par 2 associés gérants, d'un collège des associés (5 membres) et d'un Conseil de surveillance (3 associés fondateurs).

La gouvernance des fonds bénéficie en outre d'un Comité stratégique consultatif comprenant des membres de l'équipe d'investissement et des investisseurs, qui se réunit formellement au moins 3 fois par an ainsi que de manière ad hoc selon les besoins. Depuis 2021, les enjeux ESG sont intégrés à l'ordre du jour du Comité stratégique de manière régulière et a minima annuelle.

Un comité de pilotage RSE a été mis en place, constitué des deux associés gérants, d'un conseil ESG et d'un chargé d'affaires :

- Renaud Tartanson – Associé Gérant
- Cédric Duchamp – Associé Gérant
- Yves Dieulesaint – Conseil ESG
- Louis Michel – Chargé d'affaires, responsable du déploiement et de la coordination de la stratégie RSE au sein de l'équipe

Un suivi des chantiers RSE est réalisé avec l'ensemble des collaborateurs au minimum 1 fois par trimestre.

Afin d'emporter l'adhésion de tous, l'ensemble de l'équipe d'investissement avait été pleinement impliquée dans l'élaboration de la politique ESG, notamment dans le cadre de 2 ateliers animés par le cabinet de conseil extérieur, Des Enjeux et Des Hommes.

› Formation interne

Une première étape importante s'est déroulée en janvier 2021, avec l'organisation d'un séminaire réunissant toute l'entreprise autour des thèmes du développement durable, de la responsabilité sociale de l'entreprise et de la finance « verte ».

Un premier benchmark, pour des tailles d'entreprises différentes, a présenté les initiatives des acteurs les plus engagés du capital-développement, concrétisant en différents exemples les engagements et les plans d'actions pour passer de la théorie à la pratique.

Un zoom spécifique a été fait sur les référentiels internationaux ou nationaux qui accompagnent et guident les réflexions collectives des secteurs économiques, en ciblant notamment les activités de financement (ODD, PRI, Label ISR…).

En complément, l'ensemble des collaborateurs de Calcium Capital sont formés ou sensibilisés au minimum 1 fois par an (Fresque du climat, Fresque de la Biodiversité, Atelier 2 tonnes, etc.).

Au cours de l'année 2024, l'ensemble de l'équipe d'investissement de Calcium Capital a suivi la formation de France Invest sur la Finance Durable.

› Politique de rémunération et intégration des risques de durabilité

La politique de rémunération de Calcium Capital est fondée sur un principe de cohérence avec sa démarche et ses valeurs, et d'alignement d'intérêts avec les investisseurs de ses fonds.

Elle s'assure que la structure de la rémunération des collaborateurs n'encourage pas une prise de risques excessive en matière de durabilité, tant dans l'équilibre entre rémunération fixe et variable que dans le choix des critères de performance.

La détermination de la rémunération variable de chaque collaborateur intègre qualitativement sa participation aux efforts de Calcium Capital pour une démarche d'investissement responsable, tant au niveau de la société de gestion qu'au niveau de l'accompagnement spécifique des participations sur les enjeux ESG.

› Relations avec les participations

Nous nous voulons un partenaire bienveillant des entreprises dans lesquelles nous investissons, toujours dans l'écoute et l'échange constructif avec les dirigeants, dans les bons moments comme dans les difficultés.

Nous prenons le temps nécessaire pour aider les dirigeants à définir et mettre en œuvre leurs projets, qu'ils soient stratégiques, financiers ou opérationnels. Nous mettons à leur

service nos expertises, nos réseaux, ainsi que ceux de nos investisseurs. Nous cherchons à les faire grandir plutôt qu'à les remplacer.

Nous sommes rationnels et analytiques ; nous prenons nos décisions de manière construite et argumentée. Nous sommes directs et transparents dans nos échanges, et attendons le même comportement des dirigeants que nous accompagnons.

Outre nos obligations réglementaires de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, nous sommes attachés à respecter une « éthique des affaires » et demandons à nos participations d'inscrire dans nos pactes d'actionnaires des engagements des dirigeants à ce sujet.

Politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Calcium Capital a pour but d'assurer le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques et de l'impact social et environnemental des entreprises détenues en portefeuille. Calcium Capital s'engage à exercer pleinement sa responsabilité d'actionnaire, en investissement avec un horizon long terme dans le but de créer de la valeur pour les porteurs de parts. La pierre angulaire de l'approche mise en œuvre par Calcium Capital est le dialogue avec les entrepreneurs à la tête des entreprises accompagnées ainsi que les principaux cadres. Celui-ci est structuré à travers les organes de gouvernance (conseil d'administration ou de surveillance), des réunions de travail, d'échanges hebdomadaires et le cas échéant de demandes ponctuelles. La politique d'engagement de Calcium Capital est formalisée au sein d'un document mis à disposition des porteurs de parts.

RISQUES DE DURABILITE, CLIMAT ET BIODIVERSITE

› Présentation générale

Prise en comptes des risques de durabilité

Calcium Capital prend en compte les risques liés au développement durable dans ses décisions d'investissement, principalement au regard des risques physiques ou de transition liés au changement climatique et/ou à la perte de biodiversité, de sorte que l'impact financier de tels risques soit limité.

Prise en comptes des incidences négatives

Bien que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance soient importants pour la société de gestion, sa stratégie d'investissement dans des entreprises de taille limitée (PMEs), à des stades différents de leur développement, rend parfois difficile, voire non-pertinente, l'application d'un schéma d'analyse systématique et défini a priori, qui permettrait de toujours annoncer en amont des investissements la manière dont seraient prises en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Calcium Capital estime ainsi plus pragmatique et, in fine, plus efficace, d'adapter à chaque situation les moyens et les objectifs fixés pour l'appréciation et le suivi des enjeux ESG. En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Calcium Capital investit, l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

La prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives s'adapte ainsi au contexte de chaque participation lors de chacune des phases du processus d'investissement.

› Phase d'investissement

Exclusions

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs listés dans l'annexe 1.

Par ailleurs, sont exclues toute société présentant dès la phase de préinvestissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique, réputation, gouvernance) et/ou avec un risque élevé d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.

Analyse préliminaire de l'opportunité RSE

Une grille d'analyse préinvestissement a été développée en interne en 2021, puis revue en cohérence avec la feuille de route et est aujourd'hui systématiquement déployée par l'ensemble des équipes en phase de préinvestissement. Une synthèse de cette analyse est intégrée systématiquement dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement.

Elle comporte :

- Une analyse des engagements de l'entreprise
- Une analyse des enjeux RSE matériels spécifiques au secteur et à l'industrie (à partir de la *SASB Materiality Map*)
- Une analyse des dépendances et impacts sur la biodiversité
- Une étude de l'exposition des principaux sites aux risques physiques du changement climatique

Pacte d'actionnaires

Les clauses standards intégrées dans les pactes d'actionnaires comprennent un chapitre couvrant les sujets :

- RSE, incluant un engagement post-opération de réaliser un diagnostic et une feuille de route ESG grâce à l'appui d'un cabinet de conseil extérieur, en l'absence d'une démarche préalable existante dans l'entreprise
- La lutte contre le blanchiment d'argent
- La lutte contre la corruption

› Période d'accompagnement

Accompagnement à la mise en place de démarches RSE

Calcium Capital s'engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement et veille à la prise en compte des meilleures pratiques Sociales, Sociétales, Environnementales, Ethique et de Gouvernance, et à prévenir ou atténuer les risques de durabilité auxquels elles peuvent être exposés ainsi que les éventuelles incidences négatives liées à leurs activités.

En l'absence d'une démarche préalable existante dans l'entreprise, Calcium Capital préconise l'accompagnement de toute nouvelle participation par un cabinet de conseil externe post-opération. L'objectif est d'assister le management dans la définition d'une feuille de route RSE assortie d'objectifs quantitatifs qui seront suivis par l'équipe d'investissement pendant la période de détention.

Calcium Capital encourage chaque société de portefeuille à réaliser une mesure annuelle de son empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3), soit de manière détaillée, soit estimée lorsque la matérialité est faible ou modérée. Calcium Capital incite également les entreprises à définir des plans d'actions ciblés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'impact des sociétés sur le changement climatique.

De même, Calcium Capital incitera particulièrement les sociétés à identifier leur impact sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans leur matrice de matérialité et à définir en conséquence un plan d'action pour réduire leur empreinte.

Suivi via le reporting RSE annuel

Calcium Capital souhaite réaliser à partir de 2025 une analyse annuelle des performances RSE des participations, dans une démarche d'amélioration continue de l'exhaustivité, de la pertinence et de la fiabilité des données collectées.

Ce reporting RSE annuel permettra d'assurer un suivi annuel des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives en matière de durabilité des participations en portefeuille.

Dialogue avec les sociétés de portefeuille

Calcium Capital encourage les échanges de bonnes pratiques entre les sociétés de portefeuille tant au niveau de leurs dirigeants qu'à celui des collaborateurs plus particulièrement chargés de la RSE.

› Sortie

Calcium Capital encourage la mise en œuvre, au sein de ses participations, d'actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons d'investissement ; c'est souvent le cas des plans d'actions RSE, qui relèvent d'une démarche d'amélioration permanente.

Dans ce cadre, il est important lors de la sortie de mettre à disposition des contreparties potentielles des informations RSE détaillées, afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par les sociétés en portefeuille.

Lorsque cela est pertinent, la réalisation d'une Vendor Due Diligence RSE peut être réalisée.

› Risques climat et biodiversité, limites planétaires

Sachant qu'à ce jour, nous avons d'ores et déjà franchi 6 des 9 limites planétaires, au-delà desquelles les dégradations environnementales risquent de provoquer des variations brutales de fonctionnement du système-terre et compromettre le bon développement des activités humaines, Calcium Capital souhaite veiller à ce que ses participations aient une attention « holistique » et équivalente à leurs impacts les plus matériels, tout au long de leur chaîne de valeur : réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité et maintien du bon fonctionnement des services écosystémiques, gestion raisonnée de l'eau, des sols, des ressources renouvelables ou non, chasse aux pollutions de toute nature mais également adaptation et travail sur la résilience face aux conséquences déjà visibles ou prévisibles des dommages environnementaux.

›› Nos valeurs ‹

NOS VALEURS

› Entreprenariat

Les entrepreneurs, à la fois visionnaires et pragmatiques, sont au cœur de notre projet

Nous avons nous-mêmes choisi la voie de l'entrepreneuriat en créant et en développant Calcium Capital dans la durée

Qu'ils soient fondateurs ou non, nous cherchons à accompagner des dirigeants ayant une culture et des valeurs d'entrepreneurs, significativement investis au capital et sachant emporter l'adhésion de leurs équipes

› Croissance

Nous souhaitons accompagner des histoires de croissance dans le temps

Dans les décisions stratégiques, nous privilégions la croissance à la recherche de profit à court terme et nous promouvons un modèle d'investissement responsable

Nous serons satisfaits si la participation que nous revendons a changé de dimension depuis notre entrée, franchissant un cap décisif en termes de taille et de positionnement stratégique

› Pérennité

Nous nous inscrivons dans la durée

Nous ne cherchons pas à afficher un beau TRI sur une courte durée par de l'ingénierie financière ; nous sommes motivés par la maximisation de la valeur en euros, ce qui nécessite du temps

Nous prenons en compte les risques liés au développement durable dans nos décisions d'investissement, principalement au regard des risques physiques ou de transition, de sorte que l'impact financier de tels risques soit limité

C'est à nous de nous adapter au cycle de développement de chaque participation, et non l'inverse

Nous sommes sensibles à la pérennité des sociétés et des équipes de management dans le temps, y compris au-delà de notre sortie

› Alignement d'intérêts

Avec nos investisseurs :

- Nous sommes le premier investisseur dans les structures d'investissements que nous gérons
- Ce n'est pas avec les commissions de gestion que nous nous enrichirons, mais avec le *carried interest*

Avec nos participations :

- Nous accompagnons des dirigeants significativement investis au capital de leur société
- Nous encourageons les dirigeants à ouvrir le capital à leurs cadres clés, voire plus lorsque cela est possible
- Nous sommes favorables aux mécanismes de partage de plus-value en sortie
- A l'occasion de la sortie, nous demandons aux dirigeants de vendre au moins une partie de leurs titres en même temps que nous

› Accompagnement

Nous sommes aux côtés des dirigeants de nos participations et prenons le temps nécessaire pour les aider à définir et mettre en œuvre leurs projets, qu'ils soient stratégiques, financiers ou opérationnels

Nous mettons à leur service nos expertises, nos réseaux, ainsi que ceux de nos investisseurs

Nous cherchons à les faire grandir plutôt qu'à les remplacer

› Bienveillance et partage

Nous nous voulons un partenaire bienveillant, toujours dans l'écoute et l'échange constructif

Nous sommes rationnels et analytiques et nous prenons nos décisions de manière construite et argumentée

Nous sommes directs et transparents dans nos échanges, et attendons le même comportement des dirigeants

Nous sommes impliqués aux côtés des équipes de management, dans les bons moments comme dans les difficultés

› Responsabilité

Au-delà des sensibilités personnelles, tous les membres de l'équipe Calcium Capital partagent des convictions fortes et des valeurs éthiques structurantes

Nous sommes conscients du rôle déterminant que nous avons à jouer, en tant qu'investisseur et actionnaire, dans l'évolution de la société vers un monde plus durable

Nous avons défini et mis en œuvre une politique d'investissement responsable qui structure notre démarche :

- Dans les choix d'investissement
- Dans l'accompagnement de nos participations sur les sujets d'environnement, sociaux et de gouvernance

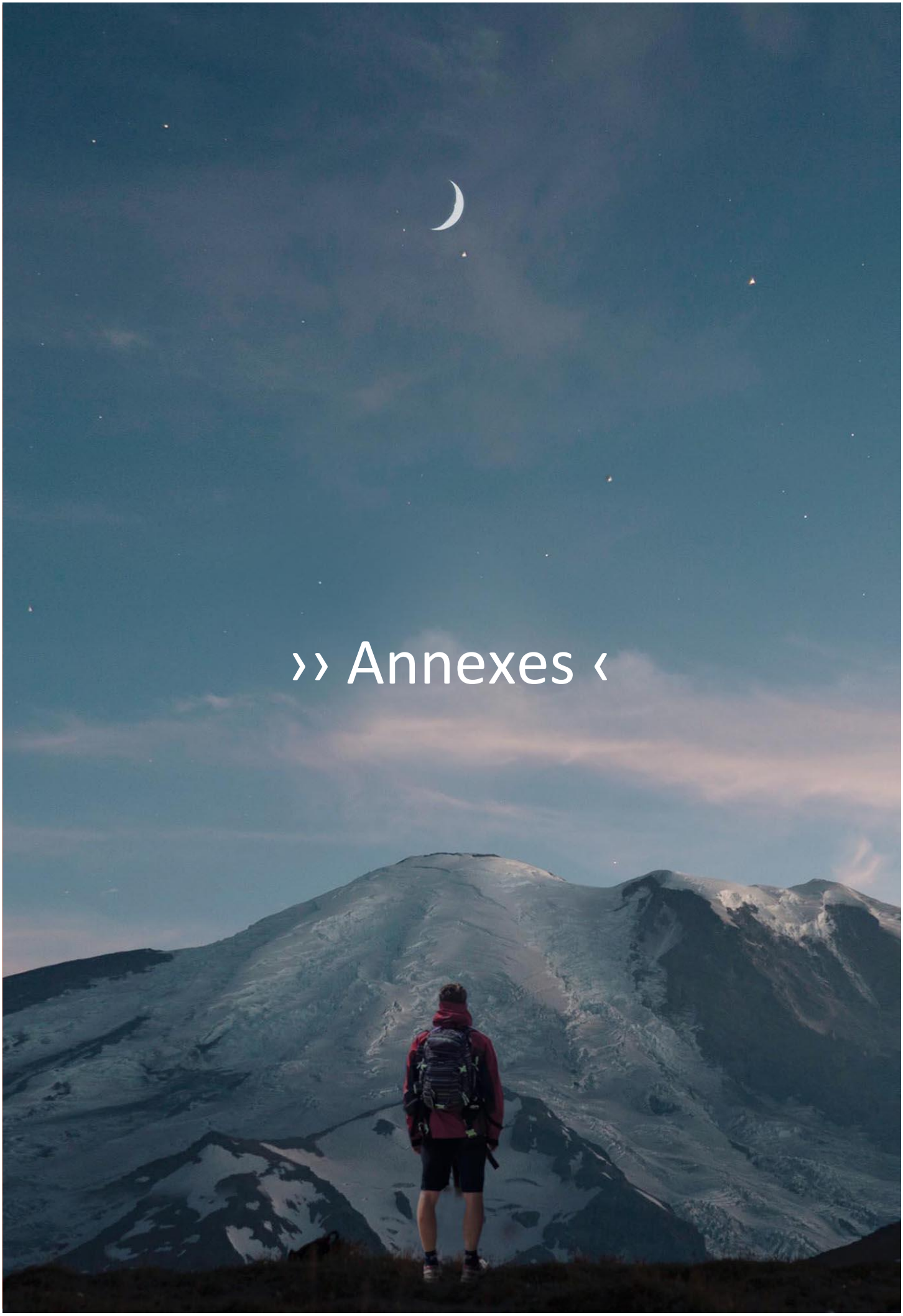
›› Annexes ‹

› Annexe 1 Exclusion RSE

Exclusions RSE : normatives

Exclusions normatives	Précisions sur l'exclusion	Détails sur le contenu de la norme
Activité économique illégale	Toute entrerprise dont une partie des activités sont illégales	
Pacte mondial des Nations Unies	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales, à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies	**Droits de l'homme** Principe 1 : promouvoir et respecter le droit international relatif aux droits de l'homme. Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme **Travail** Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession **Environnement** Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologiesrespectueuses de l'environnement **Anti-corruption** Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (voir liste ci-dessous) En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (voir liste ci-dessous) - Vérification nécessaire auprès de la conformité	Exception possible si le pays rentre a posterioiri dans la liste lors de la mise à jour annuelle

Exclusions RSE : sectorielles

Activités controversées	Précisions sur l'exclusion	Seuil de tolérance lié à cette exclusion	Exceptions autorisées
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines anti personnelles (définies par le traité d'Ottawa de 1999), bombes à sous-munitions (définies par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008), armes chimiques et biologiques (définies dans la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993), armes nucléaires ; Entreprises dont le principal de l'activité consiste en la production et vente d'armes conventionnelles létales		Composants d'armes conventionnelles
Casinos et jeux d'argent	Activités de casinos et d'entreprises équivalentes où des jeux d'argent sont organisés (définies comme telles dans le Code de la Sécurité Intérieure en France)		
Clonage	À des fins de reproduction humaine ou de reproduction animale		Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Entreprises dont le principal de l'activité consiste en l'extraction, production, vente, stockage, transport		Prestataires de services ; Activités de décarbonation et de recyclage ; Activités permettant de limiter l'impact et/ ou contribuant à la gestion de la transition
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et		Hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Exploitation forestière			Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO[1] ou tout autre certification reconnue au niveau international	30%	Approvisionnement
OGM	Production, vente de semences ; Entreprises dont le principal de l'activité consiste en la vente de produits finis contenant des OGM		OGM à des fins médicales (eg. produits de thérapies géniques à usage chez l'homme, production de médicaments, production d'outils biologiques à des fins de R&D en thérapeutique, etc.) avec existence d'une politique de responsabilité et en conformité avec les conventions internationales en matière d'OGM
Pornographie			
Tabac	Production et vente de tabac et de produits connexes		

(1) Roundtable on Sustainable Palm Oil - Certification visant à promouvoir la production et l'utilisation durables de l'huile de palme

› Annexe 2
Pays classés à très haut risque ou non coopératif

Liste des Etats et territoires non coopératifs établie par le GAFI et par l'Union Européenne

A/ Liste du GAFI

La liste des États et territoires dont la législation et les pratiques entravent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme figure dans deux déclarations publiques du Groupe d'action financière (GAFI) mises à jour le 21 février 2025 et dans lesquelles figurent les États et territoires suivants :

▶ Algeria	▶ Monaco
▶ Afrique du Sud	▶ Myanmair
▶ Angalo	▶ Mozambique
▶ Bulgarie	▶ Namibie
▶ Burkina Faso	▶ Nepal
▶ Corée du Nord	▶ Nigeria
▶ Cameroun	▶ République démocratique du Congo
▶ Côte d'ivoire	▶ Soudan du Sud
▶ Croatie	▶ Syrie
▶ Haïti	▶ Tanzanie
▶ Iran	▶ Venezuela
▶ Kenya	▶ Vietnam
▶ Laos	▶ Yemen
▶ Liban	
▶ Mali	

A/ Liste de l'Union Européenne

La liste des juridictions de pays tiers qui présentent des lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui font peser des menaces importantes sur le système financier de l'Union européenne est établie dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2023/1675 du 24 juillet 2023 :

▶ Albanie	▶ Jordanie
▶ Barbade	▶ Mali
▶ Îles Caïmans	▶ Panama
▶ Gibraltar	▶ Ouganda
▶ Haïti	▶ Emirats Arabes-Unis
▶ Jamaïque	

31 rue de la Baume

75008 Paris – France

www.calciumcapital.com